

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre, s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire.

Présences :

BADOUD Chrystelle	Présente	FRÉMONT Julien	Présent	MARTIN Yves	Présent
BODIN Joseph	Présent	GOSNIER Stéphane	Présent	MAZURAS Chantal	Présente
BOIXIERE Benjamin	Présent	HENRY Patrick	Présent	MONHAROU Claude	Présente
BOUDET Sébastien	Excusé	LE GALL Yann	Présent	MOULIN Monique	Présente
BRÉMOND Véronique	Présente	LE MOULT Amandine	Présente	RIX Pierre	Excusé
CAILLAULT Christèle	Présente	MALOEUVRE Alain	Présent	ROINSON Carole	Présente
CHEVALIER Johann	Présent	MALOEUVRE- RASTELLI Stephanie	Présente	THOMMEROT Catherine	Présente
COUPÉ Christophe	Présent	MARSOLLIER Carine	Excusée		

Absents : Pierre RIX, Sébastien BOUDET et Carine MARSOLLIER

Procurations :

Pierre RIX donne procuration à Patrick HENRY

Sébastien BOUDET donne procuration à Claude MONHAROU

Secrétaire de séance : M. Julien FREMONT

### ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR .....	1
1. FINANCES LOCALES (7.10) : Tarifs 2021 des services .....	2
2. DECISION BUDGETAIRE (7.1) : Convention tri-partite avec l'association Familles rurales.....	2
3. PERSONNEL CONTRACTUEL (4.2) : Recrutement personnel saisonnier ou occasionnel 2021.....	3
4. Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs .....	4
5. FINANCES LOCALES (7.10) : Comptabilité de stocks – Budget annexe ZAC du Bocage.....	5
6. FINANCES LOCALES (7.10) : Décision modificative.....	6
7. Budget Annexe Pole santé – Annulation de la délibération n°2020-016 du 5 mars 2020 .....	6
8. FINANCES LOCALES – Vote du compte administratif 2019 du budget annexe Pôle santé .....	7

9. FINANCES LOCALES : Approbation des comptes de gestion .....	8
10. FINANCES LOCALES – Affectation des résultats des budgets annexes.....	8
11. FINANCES LOCALES – Vote du budget annexe primitif Pôle santé .....	9
12. FINANCES LOCALES - Budget Annexe Maison de santé - Validation d'un emprunt.....	9
13. d'échange.....	Temps
<b>Signet non défini.</b>	<b>Erreur !</b>

## 1. FINANCES LOCALES (7.10) : Tarifs 2021 des services

Rapporteur : Patrick HENRY

Le conseil municipal doit fixer comme chaque année les différents tarifs appliqués par les services municipaux.

L'annexe à la présente délibération présente l'ensemble de ces tarifs.

Les propositions de tarifs seront discutées lors de la commission des finances du 9 décembre 2020.

### Délibération

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 22 voix pour,
- 0 abstentions,
- 0 voix contre

- Décide de fixer les tarifs publics se rapportant à l'année 2021 comme présentés en annexe.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à M. le Receveur municipal.

## 2. DECISION BUDGETAIRE (7.1) : Convention tri-partite avec l'association Familles rurales

**Rapporteur** : Christelle CAILLAULT LEBLOIS

L'association Familles rurales de Martigné-Ferchaud gère un accueil de loisirs pour les enfants entre 3 et 17 ans.

Les parents bénévoles de cette association ont demandé en 2015 à la Fédération Départementale Familles Rurales de les soutenir dans la gestion quotidienne du service (gestion administrative et fonction employeur).

Compte tenu de son intérêt quant au fonctionnement de son service, la commune de Martigné-Ferchaud contribue financièrement à celui-ci et met à disposition gratuitement les locaux d'accueil des enfants, rue de Gourden.

Cette convention initiale arrive à son terme le 31/12/2020.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite reconduisant le partenariat entre la commune, l'association Familles Rurales de Martigné-Ferchaud et de la fédération départementale Familles rurales.

Le projet de convention sera examinée par la commission enfance jeunesse affaires scolaires du 8 décembre 2020. En annexe, vous trouverez le projet de convention proposée par Familles Rurales.

## Délibération

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre
--

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'association Familles rurales de Martigné-Ferchaud et la Fédération Départementale Familles Rurales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- Désigne comme délégués de la commune au comité de pilotage de l'accueil de loisirs, Mmes Véronique BREMOND, Christelle CAILLAULT LEBLOIS et Carine MARSOLLIER.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à l'association Familles Rurales de Martigné-Ferchaud et de la fédération départementale Familles rurales.

### 3. PERSONNEL CONTRACTUEL (4.2) : Recrutement personnel saisonnier ou occasionnel 2021

Rapporteur : Patrick HENRY

La commune est amenée chaque année à recruter des personnels contractuels pour effectuer des tâches occasionnels ou saisonnière. L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité
- à un accroissement saisonnier d'activité

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du conseil municipal.

Les chiffres mentionnés représentent un plafond d'emplois mobilisables suivant les besoins de la collectivité.

## Délibération

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre
--

- Approuve pour l'année 2021 la création pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité des emplois suivants :
  - Mairie : 2 emplois d'adjoint administratif
  - Services techniques 5 emplois d'adjoint technique
  - Service enfance Jeunesse : 5 emplois d'adjoint technique, 2 emplois d'adjoint d'animation
  - Camping : 5 emplois d'adjoints techniques
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de l'exercice 2021,
- Transmet la présente décision à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine et à M. le receveur municipal

## 4. Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Patrick HENRY

Les mouvements de personnel nécessitent une modification du tableau des effectifs communaux :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 20/35<sup>e</sup> service entretien
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet Service périscolaire
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet Service enfance jeunesse

## Délibération

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour, 0 abstentions,
---------------------------------

- De créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet 20/35<sup>e</sup> à compter du 01/01/2021
- De créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet à compter du 01/01/2021
- De créer un emploi d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 01/01/2021
- Transmet la présente délibération à M. Le Préfet de l'Ille- et-Vilaine, et à M. le Receveur Municipal

## 5. FINANCES LOCALES (7.10) : Comptabilité de stocks – Budget annexe ZAC du Bocage.

Rapporteur : Patrick HENRY

Comme chaque année, il convient d'arrêter la valeur du stock final des terrains à bâtir suivant le coût réel des travaux

Valeur du stock au 01/01/2020	874 287,24 €
Travaux réalisés en 2020 (+)	301,25 €
Vente de terrains et subventions (-)	0 €
Valeur du stock au 31/12/2020 (=)	874 588,49 €

Article 7135

En Dépenses : 874 287,24/ En Recettes : 874 588,49

Article 3555

En Recettes : 874 287,24/ En Dépenses : 874 588,49

Pour la réalisation de ces opérations, il est nécessaire de voter la décision modificative suivante :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Montant
Fonctionnement	Recettes	042	71355	+301,25 €
Investissement	Dépenses	040	3555	+301,25 €
Fonctionnement	Dépenses		023	-301,25 €
Investissement	Recettes		021	-301,25 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les opérations d'ordre budgétaire, décrites ci-dessus, correspondant à la comptabilité de stock de la ZAC du Bocage.

### Délibération

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre

- Approuve la décision modificative ci-dessus,
- Approuve les opérations d'ordre budgétaire ci-dessus,
- Dit que ces opérations seront inscrites au budget 2020 du budget annexe ZAC du Bocage,
- Transmet la présente décision à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine et à M. le receveur municipal

## 6. FINANCES LOCALES (7.10) : Décision modificative.

### Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre

- Approuve la décision modificative ci-dessous :

Section	Sens	Compte	Montant
Investissement	Dépenses	2151/16	+22 220 €
Investissement	Dépenses	2151/24	-5 000 €
Investissement	Dépenses	2188/24	-17 220 €

- Transmet la présente décision à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine et à M. le receveur municipal

## 7. Budget Annexe Pole santé – Annulation de la délibération n°2020-016 du 5 mars 2020

Rapporteur : Patrick HENRY

Par délibération du 5 mars 2020, le conseil municipal a prononcé la clôture du budget annexe Pôle santé. L'ensemble des écritures comptables n'a pas été enregistré sur ce budget, il est donc nécessaire de revenir sur la clôture du budget.

### Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre



- D'annuler la délibération n°2020-016 du 5 mars 2020 relative à la clôture du budget annexe Pôle Santé
- Transmet la présente délibération à Mme. La Préfète de l'Ille- et-Vilaine, et à M. le Receveur Municipal

## 8. FINANCES LOCALES – Vote du compte administratif 2019 du budget annexe Pôle santé

Rapporteur : Yves MARTIN

La séparation de l'ordonnateur et du comptable est un principe budgétaire essentiel.

L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable est le seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Chacun en ce qui le concerne doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le Compte administratif et celui du comptable, le Compte de gestion.

Le Conseil Municipal délibère sur le Compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire. L'assemblée municipale ne peut délibérer valablement sur le Compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal. Le Compte administratif doit être arrêté en présence du Compte de gestion. En effet, les deux documents retraçant la comptabilité de la collectivité doivent être concordants.

Vous trouverez ci-après le Compte administratif 2019 qui retrace les opérations comptables de l'année écoulée.

Il appartient au Conseil municipal d'examiner puis de voter le Compte administratif qui reflète la gestion du dernier exercice budgétaire.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Considérant** que M. Yves MARTIN, 1<sup>er</sup> adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

**Considérant** que M. Patrick HENRY, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. MARTIN pour le vote du compte administratif ;

**Délibérant** sur le Compte administratif 2019 dressé par l'ordonnateur ;

**Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Receveur municipal de Retiers ;

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 22 voix pour,
- 0 abstentions,
- 0 voix contre

- Approuve le Compte administratif 2019 du budget annexe Pôle santé

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeur, transmises par la Trésorerie de Retiers ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	0 €	<b>Investissement</b>	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €		Recettes	89 964,75 €
	<b>Déficit</b>	<b>- €</b>		<b>Excédent</b>	<b>89 964,75 €</b>
Report N-1	Excédent		Report N-1	Déficit	0 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>Résultat d'Investissement</b>		<b>89 964,75 €</b>

**Le résultat net de clôture s'établit ainsi à**

**+ 89 964,75 €**

## 9. FINANCES LOCALES : Approbation des comptes de gestion

Rapporteur : Patrick HENRY

Le Compte de gestion est établi à la fin de chaque exercice comptable par le Receveur municipal.

Ce document présente les résultats de l'exécution du budget mais aussi la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Il doit être en concordance avec la comptabilité tenue par l'ordonnateur, à savoir le Maire, dont le Compte administratif est le reflet.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les Comptes de gestion 2019 du budget annexe Pôle santé.

### Délibération

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** l'avis de l'administration du service des domaines,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 22 voix pour,
- 0 abstentions,
- 0 voix contre

- Décide d'adopter le Compte de gestion 2019 du budget annexe Pôle Santé établi par M. le Trésorier de Retiers et annexé à la présente délibération



## 10.FINANCES LOCALES – Affectation des résultats des budgets annexes

Rapporteur : Patrick HENRY

Il convient, en application de l'instruction comptable M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

**Vu** l'instruction comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Vu** le Compte administratif 2018 et le Compte de gestion 2019 pour le budget annexe Pôle santé,

**Vu** le rapport de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre

#### Budget ZA pôle Santé

	Dépenses	Recettes
002 Solde d'exécution d'investissement		89 964,75 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		0 €

- Transmet la présente délibération à M. le Préfet ainsi qu'à M. le Receveur.

## 11.FINANCES LOCALES – Vote du budget annexe primitif Pôle santé

Rapporteur : Patrick HENRY

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport de M. Le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre

#### PÔLE SANTÉ

➤ D'approuver le budget primitif « Pôle Santé » 2020 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 66 000.00 €
- Un montant de recettes de fonctionnement équilibré à 66 000.00 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	66 000,00		66 000,00	0,00	66 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>66 000,00</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>66 000,00</b>
--	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	66 000,00	0,00	66 000,00	0,00	66 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>66 000,00</b>
--	------------------

- Un montant de dépenses en section d'investissement de 155 964.75 €
- Un montant de recettes en section d'investissement à 155 964.75 €

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	156 000,00	0,00	155 964,75	0,00	155 964,75
18	Compte de liaison : affectat* (5A,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>156 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>155 964,75</b>	<b>0,00</b>	<b>155 964,75</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>156 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>155 964,75</b>	<b>0,00</b>	<b>155 964,75</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>156 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>155 964,75</b>	<b>0,00</b>	<b>155 964,75</b>

+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>155 964,75</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (5A,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>

+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>83 964,75</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>155 964,75</b>

- Transmet la présente délibération à M. le Préfet ainsi qu'à M. le Receveur.

## 12 – FINANCES LOCALES : BA Maison de Santé – Validation d'un emprunt

Rapporteur : Patrick HENRY

Pour permettre le financement de l'extension de la maison de santé de la commune, il est nécessaire de souscrire un emprunt. Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités. La proposition de la Banque des Territoires est la plus intéressante pour la commune. Elle a les caractéristiques suivantes :

Montant : 450 000 euros (quatre cent cinquante mille euros)

Durée : 30 ans à compter de la date de versement des fonds

Date de versement des fonds : Mars 2021

Taux d'intérêt annuel : Taux du livret A +0,60%

Profil d'amortissement : Echéances constantes

Périodicité trimestrielle

Durée de Préfinancement : 12 mois

Commission d'instruction : 0,06% de la ligne de prêt

Pénalité de dédit : 1% du montant du prêt annulé

Indemnité de remboursement anticipée : indemnité actuarielle

### Délibération

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDÉRANT** la nécessité de financer l'extension de la maison de santé pour le budget annexe Maison de santé,

**CONSIDÉRANT** la proposition financière de la Banque des Territoires en date du 9 décembre 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre
--

- Valide la proposition financière de la Banque des Territoires en date du 9 décembre 2020 pour un montant de 450 000€, aux conditions ci-dessus énumérées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Transmet la présente délibération à M. le Préfet ainsi qu'à M. le Receveur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.  
Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 Janvier 2021.

Le Maire,  
Patrick HENRY

